# PLAN PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE MELUN VAL DE SEINE

# **DOSSIER**

**19 SEPTEMBRE 2018** 













3

Réduire le décrochage scolaire demeure une priorité nationale puisqu'en France métropolitaine, environ 140 000 jeunes sortent chaque année du système de formation initiale sans diplôme du second cycle secondaire et 620 000 des jeunes de 18 à 24 ans se trouvent en dehors de tout système de formation et sans diplôme du second cycle du secondaire. Selon le réseau Foquale local de l'Éducation Nationale, près de 500 jeunes de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine étaient en situation de décrochage scolaire, en 2015.

Au travers de sa compétence politique de la ville, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine place l'éducation, la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire dans ses priorités et objectifs annuels.

Plus spécifiquement, le volet éducation du Contrat de ville porte sur le renforcement et l'articulation des actions déployées en matière de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire. L'ambition de la Communauté est « d'assurer une bonne articulation entre interventions communales et communautaires, d'organiser le pilotage de la stratégie du territoire à moyen et long terme et de renforcer le partenariat entre les acteurs ».

Ce projet s'inscrit également dans un contexte où les Programmes de Réussite Educative (PRE) des trois villes de la Communauté en politique de la ville - Melun, Dammarie-lès-Lys et Le Mée-sur-Seine - ont été transférés à l'Agglomération, en janvier 2018.

### **DEUX ACTIONS COMPLÉMENTAIRES**

Le Plan de persévérance scolaire mis en place par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine intègre deux actions :

- Un dispositif d'accueil des élèves exclus temporairement de leur collège ou de leur lycée > Alternative suspension
- Un accompagnement spécifique des élèves de 16 à 18 ans, en voie de décrochage ou en situation de fragilité sur le plan éducatif, psychologique, social, familial.

## > ALTERNATIVE SUSPENSION, UN ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EXCLUS TEMPORAIREMENT DE LEUR ÉTABLISSEMENT

Importé du Québec, ce dispositif, développé par les YMCA\*, vise à transformer le temps de l'exclusion temporaire (de 3 à 5 jours) en succès pour l'élève, face à lui-même et face à sa scolarité.



### Ce dispositif poursuit plusieurs objectifs :

- Permettre au jeune de se positionner face à l'école afin qu'il tente d'identifier ce qui le valorise et le motive.
- Aider le jeune à vivre sa période de crise d'une façon constructive et faire en sorte que cette expérience lui soit profitable.
- Développer de nouvelles connaissances et aptitudes ainsi que des compétences personnelles et sociales, à travers des ateliers adaptés à sa réalité et applicables au contexte scolaire (gestion du stress, résolution de conflits, etc.).
- Développer l'estime de soi et l'autonomie et demeurer à jour dans ses travaux scolaires.

L'Association de Prévention de l'Agglomération Melunaise qui est chargée par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine de mettre en œuvre ce dispositif assure l'accueil des jeunes dans ses locaux, selon un programme journalier pré défini :

- Aide aux devoirs le matin (les travaux scolaires sont donnés par les enseignants de l'élève),
- **Déjeuner avec les intervenants le midi,** en partenariat avec l'Unité Éducative d'Activités de Jour (UEAJ) de Melun, service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Seine-et-Marne,
- Ateliers de parole l'après-midi (Des sujets comme la gestion de la colère, liberté/responsabilité, estime de soi, etc. y sont abordés).

Alternative suspension est mis en place en concertation étroite avec l'établissement et les parents. Il prévoit un retour accompagné dans l'établissement au cours d'une rencontre avec la direction, un enseignant, l'élève et ses parents ainsi qu'un suivi un mois et demi après l'accueil du jeune dans le dispositif. Il vise l'accompagnement de 130 jeunes sur les deux ans : 60 sur 2018-2019 et 70 sur 2019-2020.

<sup>\*</sup> Le YMCA du Québec est un organisme communautaire (association caritative) québécois qui déploie notamment des actions éducatives et sociales en direction des jeunes.

### > LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE ÉTENDU AUX 16-18 ANS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté d'Agglomération met en œuvre un Programme de Réussite Éducative (PRE) intercommunal. Elle a ainsi pris le relais des communes de Melun, Dammarie-lès-Lys et Le-Mée-sur-Seine qui avaient la charge de ce dispositif.

me

Le PRE s'adresse en priorité aux enfants et aux jeunes âgés de 2 à 16 ans, habitant un quartier prioritaire de la Politique de la Ville ou scolarisés dans un établissement d'éducation prioritaire. Son objectif est d'intervenir auprès des enfants et des jeunes en situation de fragilité et de leurs parents pour favoriser la réussite scolaire et éducative.

Le PRE permet de proposer un accompagnement personnalisé des enfants et des jeunes qui présentent des fragilités éducatives, sociales, scolaires ou de santé ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux. Les actions mises en œuvre dans le cadre des parcours personnalisés sont à chaque fois adaptées à la situation de l'enfant : médiation familiale, aide aux devoirs individualisés, accès aux soins, accès à la culture et aux loisirs...

L'équipe pluridisciplinaire de soutien composée de travailleurs sociaux, psychologues, coordonnateur(s) REP, référente de parcours PRE... définit, propose et met en œuvre cet accompagnement personnalisé des enfants et de leurs familles.

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine assure le pilotage du programme. Elle dispose d'une équipe de Réussite Éducative composée d'un coordonnateur et de six référentes de parcours basées dans les communes (deux à Melun, deux à Dammarie-lès-Lys et deux au Mée-sur-Seine) qui coordonnent les actions mises en œuvre auprès des enfants bénéficiant de ce programme.

Le PRE concerne aujourd'hui 400 enfants, de l'école maternelle jusqu'au collège.

Dans le cadre du Plan de persévérance scolaire, cet accompagnement sera étendu aux jeunes de 16 à 18 ans des quartiers en politique de la ville de Melun Val de Seine, afin de renforcer la prévention du décrochage scolaire sur cette tranche d'âge. Le PRE 16-18 ans prendra en charge 60 jeunes sur les deux ans : 30 sur 2018-2019 et 30 sur 2019-2020.

Ils sont à la fois quantitatifs et qualitatifs.

- Faire du territoire Melun Val de Seine un territoire d'innovation en matière éducative et sociale.
- Améliorer le repérage des jeunes en risque ou en situation de décrochage et connaître de façon fine les causes de ce phénomène.
- Réduire le nombre de décrocheurs sur le territoire ciblé.
- Diminuer significativement le nombre d'exclusions définitives des collégiens et lycéens.
- Améliorer le comportement des jeunes au retour dans l'établissement.
- Encourager et susciter la volonté des jeunes à s'insérer dans la construction d'un projet personnel scolaire et/ou professionnel.
- Coordonner les acteurs pour fluidifier les parcours.
- Mieux orienter les enfants et les jeunes vers les structures les plus adaptées à leurs besoins.
- Contribuer à la prévention de la délinquance.

### UNE ACTION ENCADRÉE ET ÉVALUÉE PAR DES CHERCHEURS UNIVERSITAIRES

« Une recherche-évaluation menée par les chercheurs de l'Observatoire Universitaire International Éducation et Prévention (OUIEP) rattaché à l'Université Paris-Est Créteil accompagnera l'ensemble du projet. Cette évaluation doit permettre d'interroger les effets du dispositif à l'échelle locale, tout en accompagnant le pilotage du projet (conseils, formation des acteurs éducatifs…).

Le dispositif de recherche-évaluation concernera les acteurs de la communauté éducative impliqués dans les actions (représentants de l'Éducation Nationale, personnels du PRE, opérateurs associatifs).

Ce Plan persévérance scolaire s'appuiera sur des pratiques préexistantes sur le territoire mais il aura également vocation à permettre des expérimentations et des innovations en matière éducative. Les résultats de cette recherche évaluative permettront de déterminer les suites à donner au projet, à l'issue des deux années scolaires de mise en œuvre. Un colloque de restitution de l'expérimentation sera organisé à l'été 2020.



### **DES PARTENAIRES ENGAGÉS**

Le coût du Plan de persévérance scolaire pour les deux années scolaires 2018-2019 et 2019-2020 s'élève à 416 478 euros. Il est financé pour moitié par l'Union Européenne (208 239 euros), dans le cadre du dispositif ITI et par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, à hauteur de 197 239 euros.

L'État a d'ores et déjà accordé son soutien pour 2018 et devrait le renouveler sur la durée du projet. La CAF a également été sollicitée et a déjà assuré la Communauté de son soutien.

### L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTÉGRÉ (ITI) MELUN VAL DE SEINE : UNE STRATÉGIE TERRITORIALE ET DES ACTIONS SOUTENUS PAR L'EUROPE

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine porte depuis septembre 2017 un dispositif européen appelé : Investissement Territorial Intégré (ITI).

Le territoire de Melun Val de Seine bénéficie ainsi de financements spécifiques européens, FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et FSE (Fonds Social Européen), sur une programmation 2014-2020, pour un montant de 5 260 000 euros, au profit d'actions qui touchent directement la vie quotidienne des habitants : l'emploi, l'isolation thermique des logements, la prévention du décrochage scolaire, la santé.

Le Plan de persévérance scolaire Melun Val de Seine est un des projets retenus dans le cadre d'ITI, au titre de l'axe 5 : investir dans l'éducation et adapter les compétences.



### **ANNEXE: LES CURRICULUM VITAE DES CHERCHEURS ASSOCIÉS**

### CHEFS DE PROJET RECHERCHE / ÉVALUATION

**Benjamin Moignard** a été responsable de structure socio-éducative, chargé de mission auprès de collectivités en Île-de-France et en Aquitaine sur les questions de jeunesse.

Comme chercheur, il a également participé à des dispositifs d'évaluation autour de problématiques liées à l'éducation (Mairie de Paris, Ville de Pantin, Ville de Nanterre, Ville de Rio de Janeiro sous l'égide de l'Unesco...). Il a conduit plusieurs recherches et évaluations autour des PRE et des dispositifs d'accueil des collégiens temporairement exclus. Il est reconnu comme l'un des meilleurs spécialistes de ces questions, en France.

Benjamin Denecheau a conduit des recherches sur le décrochage scolaire, sa gestion et sa prévention. Ces recherches ont intégré la compréhension des parcours scolaires et le travail en partenariat auprès de différents acteurs territoriaux (protection de l'enfance, protection judiciaire de la jeunesse, animateur, enseignants, etc.). Il a conduit des évaluations d'actions et de dispositifs auprès de différents commanditaires (Conseil général de la Charente, association SOS Villages d'Enfants, Protection judiciaire de la jeunesse, Conseil régional d'Île-de-France). Il est co-responsable du Laboratoire sur l'accrochage scolaire et les alliances éducatives (HEP Vaud, UPEC) et est inscrit dans plusieurs réseaux internationaux de recherche qui permettent d'étudier ces questions au moyen de la comparaison internationale.

### CHERCHEURS ASSOCIÉS À L'ÉVALUATION

Philippe Goémé est enseignant et formateur à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de Créteil. Il mène des recherches et des expérimentations sur la prévention du décrochage scolaire et a participé à plusieurs structures de raccrochage ou d'enseignement innovants (Pôle Innovant Lycéen). Il a également travaillé au sein de plusieurs instances de coordination et de soutien aux innovations (Cellule Académique recherche, Développement, Innovation, Expérimentation ; Département recherche-développement innovation et expérimentation). Il travaille à la transposition des résultats de ces recherches dans une perspective de valorisation et de formation (DVD paroles de décrocheurs, enseignement dans le cadre du tronc commun de formation à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de Créteil, formation des référents décrochage scolaire de l'Académie de Créteil).

Philippe Goémé est intervenu lors du colloque organisé par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine sur le décrochage scolaire, à Melun, en octobre 2017.

Juliette Garnier mène des travaux sur la prise en charge externalisée de l'exclusion temporaire sur un territoire ségrégué et son impact sur la construction de l'identité scolaire des jeunes concernés. Elle a soutenu une thèse sur l'« Exclusion temporaire en territoire ségrégué : analyse de l'expérience scolaire et de carrières collégiennes déviantes à travers la sanction ». Elle s'est intéressée au processus de désignation institutionnelle de la déviance scolaire et sa gestion hors l'école.

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE

297, rue Rousseau Vaudran CS 30 187 - 77198 Dammarie-lès-Lys Cedex

www.melunvaldeseine.fr
f /agglomelunvaldeseine

